



**AN 2025
25-050**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 24 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Thierry RIHOUEY, procuration à Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Laurence DENAND, procuration à M. Dimitri MENDY
M. Didier JAHIER, procuration à Mme Fabienne PAULIN
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Absent excusé :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU,

Absent :

M. Philippe GARCIA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

17/09/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Présents | 27 |
| Votants | 31 |

DATE D’AFFICHAGE :

17/09/2025

OBJET : TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ DE NOËL 2025

Le Conseil municipal,

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2025

Application agréée E/égalité.com

99_DE-078-217800291-20250924-DEL25_050-D

Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2224-18,

Vu l'arrêté N°15/021 du 03 mars 2015 relatif à la réglementation de l'exercice du commerce ambulancier sur la commune d'Aubergenville,

Vu l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant,

Considérant qu'à l'occasion de la fête de l'Hiver prévue le 13 décembre prochain, la Ville souhaite organiser un marché de Noël dans le parc du château du Vivier,

Considérant que la Ville souhaite proposer dix chalets en bois pourvus de branchement électrique à des commerçants et artisans lors du marché de Noël qui se tiendra dans le parc du Château du Vivier le samedi 13 décembre 2025 de 11h à 18h.

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal, afin de soutenir le commerce de proximité et les artisans locaux, de décider la gratuité des chalets à disposition des commerçants et des artisans,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Communication, Développement numérique, Commerce de Proximité du 17 septembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie MEUNIER, 1ère adjointe au Maire déléguée à la communication, au développement numérique, au commerce de proximité et aux ressources humaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** de créer un marché de Noël ponctuel dans le parc du château du Vivier le samedi 13 décembre 2025, de 11h à 18h,
- **ARTICLE 2 : DÉCIDE** que les droits de places correspondent à un chalet par commerçant,

- **ARTICLE 3 : FIXE** le tarif, pour un chalet à 0€
- **ARTICLE 4 : DEMANDE** à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché ponctuel de Noël.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 29/09/25
Et publié le 29/09/25



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2025

Application agréée E.legalite.com